

Présidé par le Secrétaire Général du Ministère, Dominique Lamiot, un groupe de travail ministériel s'est réuni, le 14 mai dernier, à propos de l'avenir de la protection sociale complémentaire des personnels de Bercy. Ensemble, les fédérations des finances CGT, FDSU, FO, CFDT, UNSA ont porté à la connaissance du Secrétaire Général un « **Mémoire pour la Protection Sociale Complémentaire des personnels de Bercy** » (Voir document ci-dessous).

Lors de cette réunion, les fédérations des finances ont été informées de la désignation d'un consultant externe (le cabinet JALMA) chargé d'assister Bercy s'agissant de la préparation du cahier des charges relatif à l'appel d'offre qui sera lancé au plus tard, le 30 juin prochain avec une date limite des candidatures fixée au 18 août. Le cabinet JALMA a par ailleurs présenté aux fédérations syndicales une « analyse de l'existant et des propositions d'évolutions » s'agissant de la protection sociale complémentaire des personnels de Bercy. Les fédérations des finances CGT, FDSU, FO, CFDT, UNSA ont d'ores et déjà émis de premières réserves sur cette analyse et ces propositions, rejetant les approches développées en termes d'analyses comparées des prestations offertes aujourd'hui par la MGEFI avec celles du « marché » ou encore de la Mutuelle Centrale des Finances, qui a pour ce qui la concerne introduit un recours contentieux contre les textes organisant aujourd'hui les modalités de la contribution de l'Etat employeur à la protection sociale complémentaire des agents !

Les fédérations des finances CGT, FDSU, FO, CFDT, UNSA ont exigé que des réponses soient rapidement apportées aux revendications développées dans leur mémoire. C'est pourquoi le Secrétaire Général du Ministère a proposé qu'un nouveau groupe de travail ministériel se tienne, le 3 juin prochain. La fédération des finances CGT a particulièrement insisté pour que des réponses claires soient apportées s'agissant :

- ▶ De la définition précise de l'employeur public et des bénéficiaires de la protection sociale complémentaire qui sera mise en œuvre à Bercy : Ministères et directions générales concernées, autorités administratives indépendantes, établissements publics industriels et commerciaux...personnels actifs et retraités, fonctionnaires et non titulaires, agents mis à disposition, agents détachés...
- ▶ Du choix du référencement d'un seul opérateur.
- ▶ De la définition de l'étendue du couplage santé, incapacité, invalidité et décès.
- ▶ Du niveau des garanties.
- ▶ Du montant maximum de la subvention.

Dans le contexte actuel de la poursuite de la construction et de la généralisation de l'action des agents de la fonction publique, la fédération des finances CGT appelle les personnels de Bercy à se mobiliser aussi pour l'avenir de notre système de protection sociale complémentaire.

Montreuil, le 20 mai 2008.

fichiers:



[Télécharger psc_memo.pdf](#) (159.7 Ko)

Public: [Protection sociale Complémentaire](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

